



Compte-rendu

Conseil d'école du 7 novembre 2014

Personnes présentes : Yannick Muller (directeur), Bruno N. (RTS, Responsable technique de site), Adrian Stadler, Barbara Mathieu, Fatima-Zahra Saouri, Julie Vergne, Elise Ladrette, Estelle Dong, Julie Ader, Emilie Chauvin, Emilie Denat Turgis, Catherine Strassel-Risser, Céline Anheim, Barbara Mathieu (parents d'élèves), Carine Haddou, Myriam Haberstroh, Nadia Kugler, Gaby Haessig (ATSEM), Christine Hamm, Léa Debionne, Caroline Brouin, Véronique Vagnon, Julie Herzfeld, Anne L'Hôte, Carole George, Sylvie Montiage, Annick Girard (enseignantes), Djounia Lalaoui (assistance de direction).

Excusés : Amélie Bernot, Robert Herrmann

Absents : Elsa Schalck

1. Présentation de l'équipe éducative :

L'équipe enseignante est identique à l'an passé. Léa Debionne remplace Amélie Bernot pour la durée de son absence et de son congé de maternité qui suivra.

Tour de table de présentation.

2. Questions à la municipalité :

- Il y a une fuite dans une des salles de jeux, qui n'est pas importante mais qui n'est pas réglée. C'est une malfaçon, il y a débat entre la mairie et l'entrepreneur.

- Les fenêtres fissurées sont également des malfaçons, elles ne représentent toutefois pas de danger.

- Les voitures à l'entrée de la maternelle posent problèmes. De nombreux stationnements illicites sont constatés. Un parent de l'élémentaire a écrit au service des stationnements de la police municipale et M. le directeur a rencontré ce service. La situation étant complexe, la ville pratique actuellement une tolérance. Un premier danger se situe au niveau du passage piéton et un second au niveau de l'accès sécurité incendie.

M. Muller remarque que le problème de dépose-minute peut être contourné en se garant rue Finkmatt ou rue du Fossé des Treize et en terminant le trajet à pieds jusqu'à l'école.

Un courrier sera écrit aux parents pour rappeler les règles.

La contravention pour stationnement illicite est de 35 euros, elle sera appliquée systématiquement par les services municipaux à partir du mois de janvier pour garantir la sécurité du passage piéton et de l'accès incendie.

Par ailleurs, les barrières de l'accès sécurité incendie ont disparu. Si le budget est possible, un plot électrique ne gênant ni les piétons ni les cyclistes mais permettant l'accès des pompiers sera posé.

- Le feu tricolore de la rue de Bouxwiller pose problème, surtout durant les travaux de la rue du Chevreuil. Le temps du feu ne peut pas être rallongé sans modifier les cycles des feux de l'ensemble du quartier. Une autre solution consisterait à changer le sens de la rue des Bonnes-Gens.

- Le feu piéton devant le fleuriste est bien trop long, il a été chronométré à six minutes. Il est difficile d'attendre une telle patience de la part des élèves rentrant seuls.

- Les parents demandent un garage à vélo. Il n'est pas possible de fixer une barre le long du mur à cause de l'accès pompier (la grande échelle doit accéder aux fenêtres). Des arceaux ont été rajoutés côté élémentaire.

Mme Strassel-Risser propose qu'une lettre commune soit écrite pour la maternelle et l'élémentaire puisqu'un courrier était prévu à propos de ces mêmes points. Les deux directeurs écriront effectivement le courrier conjointement.

Voici quelques questions des parents :

- Danger du mur devant l'école : il était question de mettre un panneau ou de le végétaliser.

La demande va être traitée, l'école est en attente de la réponse. Le RTS peut mettre un panneau en attendant.

- Qu'en est-il du danger du carrelage glissant dans les toilettes ?

Le RTS ne peut pas poncer ou modifier le carrelage, la mairie ne donne pas l'accord.

- La vidéo de l'interphone est-elle en fonction ? Oui.

- La peinture blanche du sol de la cour a-t-elle été changée ?

Elle a été entièrement poncée. Toutefois, les marquages au sol sont surprenants car verts sur les parties de sol vert et gris et sur les parties de sol gris. Il est impossible pour les enfants de les utiliser. M. le Directeur a contacté le service le jour même (4/10) pour redemander un marquage visible.

- L'école n'est plus aussi propre qu'auparavant et des déjections animales ont été trouvées dans la cour. Que se passe-t-il ?

À propos des déjections animales :

La barrière est bien fermée. Le RTS va voir s'il peut poser un grillage. L'aide concierge fera une ronde le matin pour vérifier l'état de la cour.

Il est par ailleurs nécessaire de fermer le bac à sable pour qu'il n'attire pas les animaux.

Le bac devait être fourni d'une coque qui se soulève et fasse ainsi tonnelle. A la place, un disque de gazon synthétique recouvre le bac. Il s'agit encore une fois d'une malfaçon. L'aire de jeux est recouverte d'une gomme et le sol ne peut plus être percé : il est donc impossible de fixer des crochets. Une bâche avec des tasseaux est envisageable, mais étant données les dimensions du bac, seule une coque qui se soulève permettra une véritable utilisation du bac à sable.

À propos de la propreté dans l'école :

L'école devrait normalement bénéficier de huit 100%, mais les agents d'entretien sont en permanence en sous-effectifs.

La mairie est en phase de privatisation pour l'entretien.

Les directeurs ont fait remonter le problème de sous-effectifs, constatant qu'à certains moments, seul un agent sur neuf était présent dans l'école.

Les agents constatent qu'ils sont appelés dans d'autres écoles pour remplacer, mais que personne ne vient remplacer à Saint-Jean lorsqu'il y a des absents.

Les agents sont souvent appelés pour la restauration. Le RTS leur demande de nettoyer en priorité le plus urgent, c'est-à-dire les sanitaires.

Mme Nadia Kugler, ATSEM, remarque que certains toilettes sont condamnés en permanence depuis Mai.

Le RTS explique qu'il s'agit encore de malfaçons. Les pommeaux des chasses-d'eau posent problème : l'arrivée d'eau est mal fixée. Il ne peut pas bricoler ou changer une pièce, il s'agit d'un chantier plus important.

Mme Strassel-Risser propose de l'ajouter au courrier des réclamations.

Mme Myriam Haberstroh, ATSEM, évoque le problème persistant des programmations de stores et lumières des salles de sieste. Pourraient-ils être déprogrammés ?

M. le Directeur répond que les programmations évitent aux salles de surchauffer. Il n'est pas possible de gérer salle par salle, mais il est possible de passer en manuel pour deux heures à partir d'une combinaison de touches.

M. Adrian Stadler demande à quelle heure les enfants sont cherchés en classe par les services de périscolaire.

Les enfants sont cherchés à 12h et 15h45.

Mme Nadia Kugler explique que pour une question d'assurances, il n'est pas possible de chercher les enfants plus tôt, même s'il est long de chercher tous ces enfants.

Le taux d'encadrement est d'un pour quinze à midi pour la restauration et d'un pour vingt pour le périscolaire après l'école.

Mme Strassel-Risser demande à quel moment il sera possible de rencontrer la responsable du périscolaire. Une réunion sera organisée.

Voici quelques questions concernant le périscolaire :

- Qu'en est-il du retard du deuxième service ?

M. Muller indique que la récréation en début d'après-midi permet aux enfants d'arriver et de se défouler avant de reprendre la classe.

Mme Myriam Haberstroh remarque que l'équipe de vacataires est très consciencieuse et reste avec les enfants sans forcément être payée. Mme Caroline Brouin pose la question des assurances. M. Muller indique que les assurances couvrent le retard en fin d'activité périscolaire.

Mme Nadia Kugler ajoute que plus d'enfants que l'an passé mangent à la cantine et que la pause est raccourcie d'un quart d'heure.

Les enfants sont environ deux cents à manger chaque jour. Un adulte aide deux tables de huit enfants (1 adulte pour 15).

La moyenne du temps de repas est de trente minutes.

Le RTS explique que l'audit du 20/11 devrait permettre de voir s'il est possible d'augmenter la capacité du service. Plusieurs écoles seront filmées pour voir le déroulement d'une pause méridienne.

Mme Duong : Que peut-on faire pour améliorer la situation ? La rencontre de Mme Lambert permettra de résoudre certains points. Le RTS rappelle que les parents d'élèves sont invités à venir voir comment cela se passe entre midi et deux.

Mme Strassel-Risser : Les vacataires sont-ils là à l'année et les enfants savent-ils qui les cherchent ? Les enfants ne semblent plus aimer la cantine, cela pourrait-il être dû à l'absence de stabilité des vacataires ? Les vacataires ont-ils le BAFA ?

M. Muller explique que les vacataires ne sont pas les mêmes toute l'année. La ville est parfois obligée d'envoyer quelqu'un en remplacement, ou de faire de nouvelles embauches. La ville essaie bien sûr d'embaucher des gens compétents, mais le BAFA n'est pas systématique.

3. Bilan de la rentrée

La rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles.

La rentrée repoussée au 2/9 a fait un effet boule de neige sur les rentrées échelonnées des petites sections.

L'école a eu des demandes institutionnelles de réflexion sur les rythmes scolaires. Présentation de l'équipe et de l'école.

Mme Strassel-Risser : Y'aura-t-il une ouverture de classe à la rentrée ? Y a-t-il de la place dans l'école pour une nouvelle classe ?

M. Muller répond qu'en cas d'ouverture de classe, une des salles de sieste redeviendrait salle de classe et la salle rose deviendrait salle de sieste.

Près de soixante-dix petits restent l'après-midi. Mme Anne L'Hôte remarque que près de 70% des élèves d'une classe de petite section restent à la sieste l'après-midi.

M. Muller présente quelques problèmes pour lesquels il espère le soutien des parents.

- Un problème nouveau mais récurrent est constaté : des parents montent dans les couloirs avant 8h20. C'est un problème de sécurité et d'assurances. Les enfants sont sous la responsabilité du directeur dès leur entrée dans l'école. Mme Mathieu remarque que la porte était ouverte un peu tard en début d'année. Maintenant, ce sont les ATSEM qui ouvrent les portes pour marquer la fin de la garderie et le début du temps scolaire. Mme Strassel-Risser propose la fermeture de la porte entre l'élémentaire et la maternelle pour éviter à certains parents de passer par la porte ouverte de l'élémentaire et rejoindre par l'intérieur la maternelle.

- Un tiers seulement des parents a participé à la réunion de rentrée.

- L'horaire du mercredi n'est pas encore intégré : la matinée est plus courte et beaucoup de parents viennent à midi.

Madame Deroche demande si, suite aux nouveaux rythmes scolaires, un bilan est-il fait au niveau de l'Académie par rapport à la fatigue ?

M. Muller n'a pas été sollicité pour une évaluation de cette sorte. Il remarque cependant qu'il est difficile de mesurer la fatigue en première période car c'est une période qui est toujours difficile.

Mme Julie Ader remarque que les enfants sont accueillis en garderie, et non en activités artistiques et culturelles. Mme Nadia Kugler répond que ces activités seront mises en place l'an prochain, dès que le budget le permettra.

- Il a été demandé à l'école de réfléchir à la nécessité d'une collation le matin. Un questionnaire anonyme a été proposé à tous les parents pour recenser les habitudes de petit-déjeuner et les besoins des enfants. Le questionnaire a été retourné par un tiers des parents environ. Un parent d'élève précise ne pas avoir reçu l'information. Suite à un tour de table présentant des réalités très différentes d'une famille à l'autre et par conséquent des besoins très différents pour les enfants, M. le Directeur conclue que la réflexion continuera principalement sur le type d'aliments proposés et la quantité.

4. Coopérative scolaire

M. le Directeur présente un bilan financier (voir document annexe).

Un investissement est possible cette année, par exemple la venue d'un artiste et pour l'achat de matériel Montessori.

Concernant la participation facultative de 15 ou 10 € demandés aux parents, la répartition est la suivante : 8 € sont reversés aux classes pour l'achat de matériel et 7 € sont reversés à l'école.

Mme Saouri demande pourquoi l'école est affiliée à la MAIF. L'assurance couvre les parents durant les sorties et le matériel acheté avec la coopérative. En cas de vol, c'est cette assurance qui rembourse l'école. Mme Deroche souhaite en savoir plus sur la vocation sociale de la coopérative : la coopérative a pris en charge la cantine pour un élève et des séjours de classes découvertes, comme cela fut voté dans les conseils d'école précédents. Chaque année, la vocation sociale est pleinement remplie.

5. Les projets du premier trimestre

- Chorale animée par Anne L'Hôte pour l'ensemble des classes monolingues.

- Expérimentations Montessori et Freinet dans quatre classes de l'école.

- Prêt d'un livre pour quinze jours dans chacune des classes de l'école. Ces livres sont remis directement aux parents, à l'exception des enfants en garderie le matin et le soir. Les livres sont alors confiés à la garderie du matin. C'est Djounia Lalaloui, assistante du directeur, qui prend en charge le prêt de livres.

- Activités pédagogiques complémentaires : projet sciences autour des cinq sens pour toutes les moyennes sections par classe sur cinq séances le lundi de 15h50 à 16h50. Les prochains sont les Louveteaux et les Souris. Suivront ensuite des séances de soutien et des jeux mathématiques ainsi qu'une nouvelle malle de sciences pour les MS/GS et GS au troisième trimestre.

- Différentes activités culturelles sont prévues dans les classes : sorties automnales dans les parcs du quartier, sorties cinéma dans le cadre du Festival Augenblick pour les classes bilingues, du programme École

et Cinéma ou de manière libre, jeux de société animés par des parents, fabrication de doudous en partenariat avec le Lycée Le Corbusier, sorties dans les musées de Strasbourg, au TJP, une rencontre avec une illustratrice (Éléonore Thuillier).

- Festivités de fin d'année : Saint Martin / Sainte Lucie / Noël / Épiphanie (voir documents dans les cahiers de liaison). L'équipe lance un appel aux parents pour endosser le costume de St Nicolas et du Père Noël. La ville offrira un sapin, chacun pourra apporter une décoration et l'accrocher sur le sapin.

6. Projet d'école

Le projet est rallongé d'un an (voir document annexe). Celui pour la période 2015/2018 sera élaboré pendant l'année scolaire. Les actions menées cette année sont :

- élargissement du travail sur le geste graphique et la tenue du crayon à la PS ;
- correspondance oral/ écrit ;
- nouvelle malle scientifique : les objets et les matières.

7. Règlement intérieur.

Les nouveaux rythmes scolaires entraînent un changement du règlement intérieur.

Le règlement est voté et accepté à l'unanimité.

8. Pont de l'Ascension

Le conseil d'école s'est prononcé à la majorité contre un Pont de l'Ascension avec report des cours.

9. Divers

- Quels sont les parents volontaires pour organiser le bureau de vote suivant (mi-octobre 2015) ?

Mmes Saouri, Vergne, Strassel-Risser, Deroche et Anheim se proposent.

- Les réviseurs aux comptes de la coopérative sont Mmes L'Hôte et Saouri.

- Fête de l'école : une fête de l'école est proposée pour la fin de l'année. L'école élémentaire fait une fête le 13 juin. Le vendredi 5 ou le samedi 6 juin sont les dates retenues. Un vote décide que le vendredi soir est préférable.

- Les parents d'élèves offrent un verre de l'amitié.

Fait à Strasbourg, le 23 janvier 2015

Le Directeur

Yannick MULLER